

Durée

3 jours en 2 + 1 (21 heures).

Public

Intervenant(e) à Domicile.
Groupes de 5 à 10 stagiaires.

Pré-requis

Aucun.

Objectifs

Former des Intervenants à Domicile qualifiés dans le domaine de :

La prévention

Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.

et

Du secours

Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement.

Méthodes pédagogiques

Formation réalisée en interactivité sous forme de cas pratiques, d'entraînements, en incluant les protocoles internes de l'établissement.

Intersession : expérimentation sur le terrain, intégration des connaissances.

Travail à effectuer : analyse d'une situation.

Intervenant

Formateur CPS habilité par l'INRS

Lieu

En entreprise.

La formation est réalisée en application des références de l'



Domaine de compétence 1 : Prévention

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- Alerter la hiérarchie
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine de compétence 2 : Secours

- Situer son rôle de secouriste sur son lieu de travail
- Mettre en sécurité une situation d'accident
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Evaluation

Les stagiaires doivent avoir suivi l'intégralité de la session et participé à l'ensemble des exercices d'apprentissage.

Les modalités d'évaluation (situations, indicateurs de compétence ou de performance) permettent de vérifier l'intégration de ces nouvelles compétences par le professionnel et de les certifier.

La validation des deux domaines de compétences entraîne la délivrance du **Certificat Prévention Secours**.

Maintien et actualisation des compétences tous les 2 ans.

